



dimanches travaillés

Par **vivib**, le **21/06/2023** à **21:17**

Bonjour

je travaille actuellement dans un supermarché où la convention collective est commerce de détail alimentaire non spécialisé, je travaille un dimanche sur deux. mes dimanches sont majorés mais pas de beaucoup je dois avoir 15 E en plus par dimanche pour 6h de travail. je me posais la question car dans la convention est écrit que quand je travaille le dimanche je devrais avoir 1 jour et demi consécutif de repos collé au dimanche, donc dimanche après-midi et lundi; est-ce que le repos du dimanche travaillé est en plus de mes jours de repos hebdomadaire ? je suis à 35 h par semaine. sachant qu'une fois que je bosse le dimanche je travaille 8 jours consécutifs pour avoir mon repos. par exemple .SEMAINE A:lundi 13H15 20H15 mardi REPOS MERCREDI REPOS JEUDI 13H30 20H15 VENDREDI 7H14H15 SAMEDI 13H30 20H15 DIMANCHE 7H13H15

SEMINE B :LUNDI 7H 13H15 MARDI 6H30 13H15 MERCREDI 7H 13H15 JEUDI 6H30 13H30 ET 17H 20H15 VENDREDI REPOS SAMEDI 7H 13H30 DIMANCHE REPOS

De même pour les jours fériés on nous demande rien c'est la personne qui est sur le planning qui travaille

MERCI de m'éclairer

Par **Marck.ESP**, le **02/09/2023** à **06:42**

Cela nous avait échappé, merci.

Faux membre banni...